

PREMIER MINISTRE

**Haut Conseil
de la Coopération Internationale**

République française

**LA COOPERATION FRANÇAISE EN MATIERE
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS LES PAYS DE LA ZONE DE SOLIDARITE PRIORITAIRE**

Rapport du groupe de travail présidé par André Delluc adopté le 8 octobre 2001

SOMMAIRE

I La formation professionnelle dans les pays de la zone de solidarité prioritaire	3
1. Enjeux	3
2. Contexte de la formation professionnelle et technique	4
2.1 Le monde du travail et des entreprises	4
2.2 Un manque de données sur l'emploi	5
2.3 Des financements publics et privés insuffisants	5
2.4 Une relation formation/emploi souhaitée, mais difficile à mettre en œuvre	6
3. Réalité des formations professionnelles et techniques	6
3.1 Les enseignements techniques et professionnels, sous tutelle des éducations nationales, ou privés	6
3.2 L'apprentissage traditionnel	7
II La coopération française : inadéquations, avancées	7
1. Bref retour sur le transfert d'un modèle	7
2. De nouvelles orientations nécessaires	8
3. Les atouts d'aujourd'hui	10
3.1 L'évolution du système français d'enseignement technique et professionnel	10
3.2 L'action des ONG et des collectivités territoriales	12
4. Le cas des formations agricoles	12
5. Les autres coopérations bilatérales	13
5.1 La coopération suisse, publique et privée	13
5.2 La coopération allemande : la GTZ, le service allemand de développement (DED) géraltes volontaires, les fondations (Hanns Seidel, Friedrich Ebert)	14
5.3 L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et la Communauté française de Belgique	14
5.4 Les autres coopérations	14
6. Les organisations internationales et la coopération multilatérale	14
6.1 La Banque Mondiale	14
6.2 La commission Européenne	15
6.3 Le bureau international du travail (BIT)	15
6.4 L'Unesco	16
6.5 La conférence des ministres de l'éducation des pays francophones (Confemen)	16
6.6 Des stratégies communes	16
III Les défis à relever	17
1. Promouvoir une démarche globale	17
2. Calibrer et professionnaliser les formations de la FPT	17
3. Améliorer l'apprentissage traditionnel	18
4. Mobiliser l'école de base pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	18
IV Conclusion	19
Conditions à réunir au niveau des Etats	19
• La création de cadres de concertation	19
• Le renforcement des capacités des institutions publiques	19
Recommandations	20
1. Améliorer l'efficacité de l'offre de formation	20
2. Renforcer les organisations professionnelles	20
3. Améliorer les apprentissages traditionnels	21
4. Développer les partenariats Nord-Sud directs entre services et centres de formation	21
5. Organiser et pérenniser les financements	22
6. Profiter des contrats de désendettement/développement	22
Annexe 1	23
Annexe 2	24

Introduction

Ce rapport vise à contribuer à l'élaboration d'une politique de coopération sectorielle de formation professionnelle adaptée aux pays de la zone de solidarité prioritaire francophone.

L'exportation de notre ingénierie de formation et de nos pratiques formatives vers des pays dont le niveau de développement économique est comparable au nôtre, ou en voie rapide de l'être, ne pose, en effet, pas de problèmes majeurs. Face à la concurrence internationale, les propositions françaises sont souvent compétitives : depuis l'expérience ancienne de l'IUT de Mexico jusqu'au récent centre franco-chinois des métiers de l'automobile à Pékin, les exemples sont nombreux (en Inde, au Brésil, en Europe de l'Est) de l'intérêt porté à nos formations de techniciens. Les transferts, parfois associés à l'implantation d'entreprises françaises, nécessitent bien sûr quelques adaptations mineures, d'ordre culturel le plus souvent, mais l'essentiel des pré-requis pour le recrutement des formés et des compétences à acquérir reste comparable à celui de nos formations.

La situation est très différente, dans les pays en développement dont les systèmes de formation n'ont pas encore su s'adapter aux besoins réels de leurs économies. Conçus le plus souvent pour former les salariés d'entreprises modernes qui n'offriront que peu d'emplois, ils ne répondent ni aux besoins des micro et petites entreprises, ni aux attentes d'une majorité de jeunes en errance entre chômage et emplois précaires. La contribution des coopérations des pays développés aux réformes nécessaires et urgentes de ces systèmes de formation ne peut plus se réduire à la seule exportation de leurs modèles. Ce vaste chantier spécifique aux pays de la zone de solidarité prioritaire, nécessite une politique sectorielle adaptée de la coopération française qui permette que les budgets importants consacrés à la formation professionnelle soient affectés à des projets performants.

I La formation professionnelle dans les pays de la zone de solidarité prioritaire

1. Enjeu

Secteur spécifique du système de l'éducation et de la formation, la formation professionnelle et technique (FPT) ouverte sur le monde du travail et de l'emploi est au cœur de la problématique du développement économique et social des pays en voie de développement.

Les déséquilibres économiques et socio-démographiques mettent en évidence la nécessité et l'urgence de la formation et de l'insertion des jeunes des pays pauvres. L'explosion démographique des pays de la zone de solidarité prioritaire, leurs crises économiques et l'exode massif de leurs populations vers les grands centres urbains, accentuent l'insuffisance de leurs systèmes éducatifs et révèlent la part croissante des populations sans emploi et socio-culturellement déracinées. Les politiques nationales de formation professionnelle et technique ne peuvent plus ignorer cette masse toujours grandissante de jeunes non scolarisés et déscolarisés, en grande difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

De nombreux projets nationaux de réformes des systèmes éducatifs mettent en exergue l'impérieuse nécessité de recentrer les systèmes éducatifs sur la relation formation-emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. C'est aussi le sens des recommandations des principales institutions internationales : la formation professionnelle et technique doit fonder sa légitimité par la qualité de son lien étroit avec le développement socio-économique.

La formation professionnelle constitue un atout important pour l'aide au développement économique par son impact sur la rentabilité des entreprises, pour la lutte contre les inégalités par l'aide qu'elle peut apporter à l'insertion d'un plus grand nombre de jeunes et pour le renforcement des sociétés civiles par le dialogue qu'elle permet d'instaurer entre les Etats et les mondes professionnel et associatif.

2. Contexte de la formation professionnelle et technique

2.1 Le monde du travail et des entreprises

Il se caractérise par une prédominance des activités liées au secteur primaire, en particulier de l'agriculture ; un développement économique certes inégal d'un pays à l'autre, mais qui reste en général très faible dans le secteur industriel et tertiaire moderne ; une offre d'activité émanant pour l'essentiel des secteurs traditionnels, peu structurés et de faible technicité : c'est le poids considérable et croissant des activités du secteur urbain des micro-entreprises artisanales.

Dans la plupart des pays africains, le tissu économique comprend trois catégories d'entreprises.

- Les grandes entreprises, peu nombreuses, disposent le plus souvent de compétences internes pour définir leurs besoins. Elles embauchent les diplômés des enseignements techniques et professionnels locaux et ont des ressources propres pour parfaire éventuellement leur formation. Elles sont bien évidemment intéressées par l'amélioration de la formation professionnelle initiale et, parfois, par des prestations de formation continue.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les très petites entreprises (TPE) constituent un secteur important mais fragile. Très sensibles à la conjoncture économique des pays, elles créent globalement peu d'emplois et offrent peu de débouchés aux sortants de l'enseignement technique et professionnel (ETP). Elles sont très intéressées par la formation continue de leurs salariés. Les associations professionnelles patronales de ce secteur interviennent peu dans la définition des politiques nationales de formation et disposent de peu de compétences en ingénierie de formation leur permettant de définir leurs besoins. Dans de nombreux pays, elles paient une taxe d'apprentissage détournée de sa vocation.

- Les micro-entreprises artisanales du secteur informel constituent, le plus souvent, le secteur d'activité le plus important, contribuant davantage au PNB que celui des PME dont elles récupèrent souvent les activités en période d'aggravation de crise. Leur mode d'organisation constitue une réponse endogène originale, adaptée aux difficultés d'investissement et se développant, dans un premier temps, parallèlement aux réglementations industrielles des pays. Les organisations professionnelles d'artisans, en plein essor ces dernières années, commencent à se concerter avec leurs Etats et leurs administrations de tutelle : dans de nombreux pays, elles constituent d'ores et déjà, les partenaires incontournables pour repérer les besoins en formation du secteur, réglementer l'apprentissage et mettre en place, dans le cadre des politiques nationales, les compléments de formation nécessaires à la modernisation.

- Sur le plan social le secteur artisanal fournit des moyens de subsistance à des millions de personnes, plus de 60% des actifs urbains en Afrique d'après le Bureau International du Travail. Les jeunes peuvent y trouver l'apprentissage d'un métier sans nécessité d'une instruction préalable. Il constitue souvent pour le plus grand nombre de jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces la seule chance de survie principalement dans les villes dont le développement rapide induit un chômage massif des jeunes. Sans préjuger de l'évolution économique à long terme de ce secteur, activité de survie ou entreprises de croissance, toutes les analyses convergent sur l'importance de la formation professionnelle pour compléter l'apprentissage proposé par les patrons des micro-entreprises et pour assurer la formation de perfectionnement de ces mêmes patrons.

Apprécier l'importance des populations qui relèvent du champ de la formation professionnelle (FP) en Afrique subsaharienne n'est pas aisé : il recouvre aussi bien le monde des adultes que celui de la jeunesse dans des pays où près de 50% de la population a moins de 16 ans. L'évaluation peut se faire à partir des données de l'emploi dans le secteur informel, ou à partir de celles portant sur l'insertion des sortants du système scolaire. Mais dans les deux cas elles sont peu précises ou inexistantes.

Le secteur informel, représentait environ 75 % de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne en 1990 contre 68 % en 1980, progression observée dans la plupart des régions. 25 % des emplois du secteur informel sont dans le secteur de la production et les 75 % autres sont dans les services et le commerce. Par ailleurs, le secteur informel représente 26 % du PNB total en Afrique subsaharienne ou

39,6 % du PNB non agricole⁽¹⁾. La part du secteur informel dans le PNB est donc en moyenne deux fois plus petite que la part de la force de travail, reflétant ainsi une productivité deux fois plus faible.

Si l'on part des sorties du système scolaire, 80 % des élèves qui sortent de l'école élémentaire ne vont pas dans l'enseignement secondaire et relèvent à un titre ou à un autre d'une formation professionnelle pour des emplois dans le secteur primaire, secondaire ou tertiaire, auxquels s'ajoutent les 30 % à 40 % des jeunes qui, sur une génération, ne sont pas aujourd'hui scolarisés dans l'école de base en Afrique subsaharienne.

Quelle que soit la manière de mesurer ce champ, c'est une très grande majorité de la population de ces pays qui est potentiellement concernée par la formation professionnelle, qui plus encore qu'ailleurs a pour rôle de pallier les lacunes du système scolaire.

2.2 Un manque de données sur l'emploi

Les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de FP font cependant défaut : l'absence de données pertinentes sur les besoins en qualifications ou de prévisions sur les effectifs de jeunes, et d'adultes à former, est générale malgré les efforts de certaines organisations internationales (PNUD, BIT).

Les données les plus détaillées, en particulier sur la structure des qualifications et le chômage, ne concernent bien souvent que les salariés des grandes entreprises du secteur moderne et de la fonction publique, soit une part marginale de la population potentiellement active.

La mise en place d'observatoires de l'emploi et de la formation, préconisée et appuyée par le BIT et la Banque Mondiale, vise à fournir les réponses nécessaires, mais ces structures ont un champ national d'investigation qui dépasse souvent leurs moyens (comme au Mali, au Bénin, à Madagascar, en Côte d'Ivoire) et leurs résultats ne sont pas encore probants. Ils ne dispensent pas les centres de formation d'imaginer leurs propres systèmes de collecte de données sur leur environnement proche, plus directement opérationnels.

L'absence de données fiables et l'insuffisante réflexion sur les relations entre éducation et formation, emploi et qualification, besoins individuels et collectifs, conduisent à sous-estimer les possibilités de substitution des qualifications entre elles, la plasticité des compétences, ainsi que les réserves d'adaptabilité des individus.

2.3 Des financements publics et privés insuffisants

La participation des entreprises du secteur privé est indispensable pour le financement de la formation professionnelle tant initiale que continue dont le coût est très élevé. Or, l'organisation de la gestion des fonds nécessaires pose encore problème. Dans de nombreux pays les trésors publics « confisquent » les taxes d'apprentissage payées par les entreprises du secteur moderne. La contribution financière des artisans aux formations dont ils peuvent bénéficier ainsi que leurs apprentis, est unanimement recommandée et déjà pratiquée dans de nombreux pays, et au Mali, par exemple, la négociation pour la fiscalisation de ces charges est en cours.

Ces fonds de financement peuvent avoir un impact important sur les évolutions des systèmes en matière de formation continue et de formation initiale d'apprentis (le FDFP en Côte d'Ivoire, le FAFPA au Mali, le CNFTP à Madagascar, le FODEFCA au Bénin...).

(1) Informal sector, poverty and gender a review of empirical evidence - Jacques Charmes, centre d'études économiques et éthiques pour l'environnement et le développement 2000.

Ces fonds sont les organismes collecteurs des taxes pour la formation payées par les entreprises qui ne sont plus directement versées aux trésors publics. Un crédit initial de la Banque Mondiale permet d'amorcer le processus en les rendant immédiatement opérationnels. Un budget spécifique est dévolu à l'apprentissage et permet d'importants cofinancements pour l'amélioration de celui-ci.

Lorsqu'ils existent, ces fonds peuvent permettre aux projets de coopérations bilatérales dont ils deviennent les partenaires indispensables, de se décharger d'une grande partie du financement des prestations de formation et de mieux se consacrer à leur contenu, à leur qualité, à la formation des formateurs et à l'appui de leur développement institutionnel.

2.4 Une relation formation/emploi souhaitée, mais difficile à mettre en œuvre

Préconisée tant par les administrations publiques des formations que par les organisations professionnelles, cette relation a du mal à se mettre en place ou n'existe que de façon formelle à travers des comités sans efficacité. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette inertie :

- d'une part le statut global de la formation professionnelle et de ses établissements n'a pas la souplesse indispensable pour entretenir la concertation permanente nécessaire ;
- d'autre part les organisations professionnelles elles-mêmes n'ont pas les capacités nécessaires en ingénierie de formation leur permettant d'explicitier clairement leur besoins. La coopération française est allée dans ce sens au Sénégal en appuyant plusieurs organisations professionnelles sur ce thème et en soutenant l'ouverture d'un cursus en ingénierie de formation dans un centre universitaire inter-Etats, le CESAG. La formation des formateurs ignore généralement cette dimension de leur métier.

3. Réalité des formations professionnelles et techniques

Deux systèmes, sans relation entre eux, cohabitent dans la plupart des pays.

3.1 Les enseignements techniques et professionnels, sous tutelle des éducations nationales, ou privés

Ils recrutent, par orientation spécifique des élèves, à divers niveaux de l'enseignement général pour des filières initialement décalquées du système français dont les diplômés ont été le plus souvent maintenus (certificats d'aptitudes professionnelles, brevets d'études professionnelles, brevets de techniciens supérieurs, diplôme universitaire de technologie). Ayant peu tenu compte, lors de leur création, des réalités sociales et économiques locales, leur pertinence est souvent limitée.

L'employabilité des diplômés est faible, en raison de l'étroitesse du marché du travail dans le secteur moderne auxquels ils sont destinés, et de l'inadaptation et de la rigidité des curricula (les études anciennes de l'IREDU au Togo et au Niger sur ce sujet sont encore d'actualité...). Les formations sont coûteuses, alors que leur rendement, interne et externe demeure faible. De plus, les élèves n'acquièrent qu'une faible technicité, l'enseignement demeurant largement théorique et la pratique limitée, faute de relations avec les entreprises (stages ou alternance). L'enseignement y est encore le plus souvent académique et les enseignants sont peu préparés à l'ouverture sur le monde du travail. Enfin, l'implantation spatiale des formations ne correspond pas toujours à celle du tissu économique et social local. Un effort d'adaptation est amorcé pour mieux tenir compte du marché du travail. Mais la rigidité de l'organisation globale du système ne facilite pas les réformes indispensables.

Les institutions de formation privées, très présentes dans le secteur tertiaire, ouvrent de nouveaux champs de formation le plus souvent dans des domaines qui demandent peu d'investissement comme l'informatique. Mais dans le domaine des formations industrielles qui nécessitent des équipements lourds, le secteur public formel est peu concurrencé.

Ce constat, largement partagé par les organisations internationales, concerne aussi bien les formations relevant des ministères de l'éducation que celles relevant d'autres ministères. Le modèle sous-jacent n'est en général guère différent de celui décrit précédemment : les formations agricoles, par exemple, sont davantage orientées vers l'encadrement ou l'animation rurale que vers la formation des paysans.

3.2 L'apprentissage traditionnel

Les variantes régionales de cet apprentissage sont nombreuses. Elles sont d'ordre socioculturel ou économique et proposent des solutions variées aux relations des apprentis et éventuellement de leurs familles avec les patrons (gratuité ou non de l'apprentissage, par exemple). Mais le mode d'acquisition du savoir-faire consiste dans tous les cas en la reproduction et l'appropriation progressive de celui du patron, sans l'amélioration notable apportée par une approche plus théorique des pratiques professionnelles, limitant par-là même le développement des entreprises, la qualité des produits et des services et le statut social des patrons et des apprentis.

Cette insuffisance a longtemps occulté l'importance économique et sociale de cet apprentissage et de sa fonction d'insertion sociale pour des jeunes qui y trouvent une forme d'éducation. Les artisans disent qu'« ils forment des hommes. Elle a aussi servi de prétexte au relatif désintérêt des politiques nationales d'éducation et de formation et des programmes de notre coopération, à la différence des coopérations suisse et allemande promouvant des formations de type « dual » visant à l'améliorer en le complétant.

L'apprentissage, en Afrique de l'Ouest, constitue une spécificité sociale, culturelle et économique tout à fait particulière. Plus qu'un processus de formation et d'acquisition d'un métier, c'est avant tout une situation, dans un environnement précis, qui concerne des familles, des jeunes et des artisans et qui peut être approchée de la façon suivante :

- Un environnement caractérisé par un taux de scolarisation très faible (entre 25 et 50%) dans le primaire, et encore plus faible à l'entrée du secondaire (50 à 75% d'échec en fin de primaire), stade qui marque, dans la majorité des cas, l'entrée de l'enfant dans un atelier (il serait déjà décalé de parler d'entrée en apprentissage).
- Des familles nombreuses, souvent polygames, dont une petite partie des enfants suit une scolarité complète, l'autre étant rapidement déscolarisée pour des raisons économiques ou d'échec scolaire. Les pères confient leurs enfants, les garçons principalement, à des amis artisans à qui ils demandent de les prendre dans leurs ateliers.
- Des jeunes faiblement scolarisés, en situation d'échec scolaire et en manque de considération sociale, placés dans des ateliers par leurs parents sans avoir choisi eux-mêmes le métier (ce qui les amène parfois à changer). Et en surnombre dans les ateliers.
- Des artisans dont le secteur d'activité, que ceux qui en connaissent bien le niveau actuel de structuration et d'évolution vers une certaine formalisation, notamment fiscale, appellent le secteur des micro entreprises artisanales appréhendé par de nombreuses études du Bureau International du Travail, en particulier celles de Carlos Maldonado⁽¹⁾.

Ce mode endogène de formation a été décrit dans une récente publication de la DGCID "les apprentissages en milieu urbain"⁽²⁾. Cette étude, qui porte sur quatre pays (le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et la Mauritanie) analyse les mécanismes de formation "sur le tas", trop souvent ignorés des décideurs en matière de formation en soulignant l'importance des contextes sociaux et culturels de ces apprentissages.

Compte tenu de ces caractéristiques, il serait important de contribuer à l'amélioration de l'apprentissage en le complétant par des apports de formation théorique et générale qui lui font défaut.

II La coopération française : inadéquations, avancées

1. Bref retour sur le transfert d'un modèle

Lors des indépendances africaines, dans les années 60, la relation formation-emploi n'était pas en France un souci majeur. Bien au contraire, on a profité de cette période de plein emploi pour intégrer l'enseignement technique dans l'enseignement secondaire et marginaliser l'enseignement professionnel (les centres d'apprentissage deviendront des collèges d'enseignement technique).

(1) Collection de documents de recherche du BIT

(2) "Les apprentissages en milieu urbain" DGCID - 2001

Le recrutement en seconde dans les lycées techniques et la création des baccalauréats techniques décidée à cette occasion n'ont plus permis l'acquisition d'une qualification professionnelle utilisable immédiatement, les nouveaux baccalauréats constituant le sésame pour la poursuite des études (en instituts universitaires de technologie ou en sections de techniciens supérieurs principalement). Les programmes mettent davantage l'accent sur la théorie que sur la pratique : sans relation avec les entreprises pendant leur formation, les titulaires ne se professionnaliseront concrètement qu'après embauche. Aucune politique d'envergure de formation continue n'était à l'ordre du jour.

La création et le soutien de ces nouveaux lycées techniques recrutant en seconde et de même statut et même mode d'organisation interne que les lycées d'enseignement général (ce qui ne les prédispose pas aux relations avec les entreprises) a constitué l'axe central de la coopération française. Ce modèle d'enseignement technique qui correspondait à une société de forte croissance industrielle et de plein emploi a été adopté tel quel en Afrique où il a produit un grand nombre de chômeurs diplômés. Son inadéquation aux besoins d'une économie faiblement industrialisée et dont le niveau moyen d'instruction des travailleurs potentiels était très faible, était évidente. Dans le même temps, plusieurs pays poursuivent la préparation du CAP dans les collèges d'enseignement technique ou dans les centres de perfectionnement comme en Côte d'Ivoire dans les années 70.

La dévolution de compétences partagées en matière de formation professionnelle entre les ministères du travail et de l'éducation nationale, a également été reproduite en Afrique, posant des problèmes de tutelles souvent plus concurrentes que complémentaires.

Ce modèle exporté a été animé par un important dispositif de coopérants fonctionnaires de l'Education nationale (plus de 2000 en 1980 dans l'enseignement technique), tous utilisés en substitution. Partant du principe « qu'en Afrique c'était comme en France », ces enseignants étaient expatriés sans préparation (et sans suivi...) et réintégrés sans problème à leur retour. Cette facilité administrative n'a pas permis de recruter d'autres profils de contractuels, de professionnels par exemple, plus qualifiés pour les relations avec les entreprises.

Cette présence massive de coopérants n'a pas aidé à la promotion et à la responsabilisation des formateurs africains, d'autant plus qu'elle n'a longtemps, pas été associée à un programme de formation de formateurs. Ce statut de détachement sans suivi a aussi été la cause d'une coupure de ces personnels avec les évolutions de l'enseignement technique et professionnel en France, privant ainsi l'ancien ministère de la coopération d'éléments d'inspiration pour faire évoluer ses politiques. C'est l'une des causes de l'absence d'une politique sectorielle adaptée.

L'urgence de la consolidation initiale des Etats a occulté les analyses préalables nécessaires à la mise en place de dispositifs aussi lourds. Mais comment expliquer leur inertie par la suite ?

Cette coopération "d'administration à administration" n'a tenu compte ni de la prise de conscience progressive des erreurs stratégiques de départ, exprimées par de nombreuses personnalités africaines ou experts étrangers, ni des évolutions importantes de la formation professionnelle en France (loi Delors en 71, mécanismes de financement par taxation des entreprises, etc.) correspondant à la montée en puissance de la relation formation-emploi. Il faut noter ici l'exception ivoirienne dont le "fonds national de régulation" percevait les taxes versées par les entreprises.

2. De nouvelles orientations nécessaires

Malgré l'importance du secteur des micro-entreprises artisanales africaines sur le plan social et sur le plan économique, la coopération française ne s'est pas préoccupée, à quelques rares exceptions près (principalement au Togo), de l'amélioration de son mode de formation endogène, l'apprentissage, qui assure son renouvellement et son développement, mais qui contribue mal à sa modernisation. Ses insuffisances voire même son caractère conservateur ont longtemps servi de prétexte au relatif désintérêt des politiques nationales de formation et des projets de la coopération française.

Le modèle a pourtant beaucoup évolué en France, par le jeu naturel des antagonismes sociaux

confrontés aux évolutions économiques et technologiques. Or ces évolutions n'ont pas eu pendant longtemps d'incidence sur la coopération française d'autant plus que localement, cette transplantation du modèle était naturellement défendue par ses tutelles politiques et administratives. Même si la coopération française n'est pas seule en cause, les institutions multilatérales ayant aussi leur part de responsabilité, un véritable « devoir de rattrapage » lui incombe, impliquant une réorientation et un redéploiement de nos partenariats.

L'expérience acquise en France pour faire évoluer le système en matière de relation formation-emploi, à partir de la matrice commune que nous partageons avec les pays qui ont adopté notre modèle, place la coopération française en position privilégiée pour accompagner cette nécessaire adaptation aux réalités locales de l'emploi.

Que préconise aujourd'hui la coopération française?

Les orientations stratégiques de la coopération française pour la ZSP visant la lutte contre la pauvreté et les inégalités pour le développement offrent une place privilégiée aux actions de la formation professionnelle.

La formation professionnelle bénéficie, de fait, de moyens financiers et humains non négligeables, 173 MF en 2000 dont 12 projets du fonds de solidarité prioritaire, et une centaine d'assistants techniques.

Les orientations de cette coopération sectorielle ont été précisées dans une note (note DGCID du 10 septembre 1999), distinguant les objectifs et les modalités de l'action selon qu'il s'agit de pays de la ZSP ou de pays à développement plus avancé. La coopération du ministère des affaires étrangères appuie prioritairement l'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle, domaine où la France dispose d'un savoir faire professionnel reconnu. Elle mobilise à cette fin l'expertise des différents opérateurs publics et privés actifs sur le marché de la formation. Trois axes de coopération sont préconisés : l'aide au diagnostic des difficultés rencontrées par les systèmes de formation, l'aide à l'insertion dans la vie active des jeunes et des femmes par une revalorisation et la promotion de l'enseignement technique et formation professionnelle sous toutes ses formes, et l'aide aux partenariats avec les entreprises françaises pour favoriser l'exportation du potentiel français de formation et accompagner les entreprises française à l'étranger.

Les trois axes se retrouvent à des degrés divers selon les différentes zones géographiques d'intervention. Pour la zone ZSP, la coopération est fondée sur la demande d'assistance technique de nos partenaires. L'origine des projets doit être la demande. La coopération entre pouvoirs publics et services publics est privilégiée et les actions visent principalement l'enseignement technique et professionnel.

Cette note stratégique procède à une analyse critique assez sévère de notre coopération :

"La formation professionnelle est généralement reconnue comme une priorité dès lors qu'elle est identifiée comme une composante importante de toute politique de développement économique. Mais chacun s'accorde aussi sur le fait que la rigidité des dispositifs, une prise en compte insuffisante des réalités socio-économiques, la confusion des finalités fixées aux diverses filières - autant de difficultés encore soulignées récemment au deuxième congrès international sur l'enseignement technique et professionnel de Séoul organisé par l'Unesco - nécessitent que, pour être utile, la formation doit être reliée à l'emploi. Les dysfonctionnements dans ce domaine ont des coûts trop lourds pour qu'on ne cherche pas à les réduire par tous les moyens. Les choix à opérer entre enseignement technique, formation initiale et formation continue se posent davantage en terme de complémentarité que d'alternative.

S'il est indispensable d'associer les entreprises et les partenaires sociaux à la définition des politiques, au financement des systèmes mis en place et à leur mode de gestion (unilatérale ou collective), les Etats ne peuvent faire l'économie d'une volonté affirmée qui doit se traduire par des engagements publics significatifs planifiés sur le long terme".

Cependant, on peut regretter que les orientations précitées ne tirent pas toutes les conséquences de cette analyse en préconisant la diversité de partenariats plus directs avec les acteurs de la société civile et la prise en compte des nombreuses expériences positives, pour offrir un éventail plus large d'actions à entreprendre dans des domaines souvent ignorés de notre coopération comme celui de l'économie populaire des micro-entreprises artisanales.

La démarche de l'Agence française de développement (AFD)

L'AfD soutient des projets importants de financement dans le domaine de la formation professionnelle avec des pays qui souhaitent développer un tissu national d'entreprises compétitives et l'employabilité des ressources humaines. Elle fait valoir dans ses échanges avec les autorités de ces pays la nécessité économique de modernisation du dispositif de production et l'obligation sociale et économique de développer l'emploi, chez les jeunes notamment.

La démarche de mise en œuvre des projets doit permettre :

- de sécuriser l'investissement en formalisant des partenariats public/privé qui contractualisent les engagements des deux parties,
- de garantir le maximum d'employabilité des stagiaires formés en appliquant le mode de formation en alternance et par apprentissage et en intégrant des formations complémentaires d'insertion pour les formés qui en expriment le besoin,
- de rentabiliser l'investissement : l'AfD se positionne sur le financement de la création ou de la restructuration de centres sectoriels de formation professionnelle multiservices, faisant de la formation initiale, de la formation continue et de la formation de reconversion sur le mode de l'alternance et par l'apprentissage.

La mise à niveau industrielle implique, en effet, en matière de ressources humaines, des actions au niveau du dispositif de formation mais aussi au niveau institutionnel. Ces actions induisent des changements de comportements et de mentalité entre partenaires sociaux et de nouvelles règles du jeu qui doivent être bien comprises pour être utiles; elles ne peuvent être engagées sans que soit préalablement clarifiée la stratégie sectorielle choisie sur le plan politique : modalités d'implication des milieux professionnels, modalités de pilotage par la demande, analyse institutionnelle, modalités de financement de la formation professionnelle, architecture du dispositif.

Ce n'est qu'ensuite qu'un cadre stratégique d'intervention peut être élaboré présentant la vision partagée des différentes parties prenantes : Etat, patronat, secteur artisanal informel, opérateurs privés de formation, syndicats...Ce cadre stratégique précise les objectifs des réformes à engager, le cadre institutionnel à mettre en place et les modalités de financement à prévoir.

L'Agence constate que, pour les pays d'Afrique subsaharienne, les conditions requises pour engager des programmes nationaux de formation professionnelle permettant d'accompagner efficacement le développement de leur dispositif de production en milieu concurrentiel, ne sont pas réunies.

Elle considère que la mise en œuvre de cette démarche dans les pays d'Afrique subsaharienne est une nécessité économique et financière qui devra mobiliser les efforts concertés du dispositif français d'aide au développement (Afd et MAE) dès l'amont de la réflexion. L'Agence envisage son application à un premier groupe pilote de pays pour engager le processus sur des bases saines.

L'AFD dispose ainsi d'une doctrine intéressante de son intervention en matière de formation professionnelle. Son action se limite aujourd'hui à quelques pays. Compte tenu de l'importance de l'enjeu de la formation professionnelle pour la ZSP il est à espérer que l'AFD saura mettre suffisamment de souplesse dans la mise en œuvre de ses nouveaux programmes et ne mettra pas trop haut la barre des conditions qu'elle mettra en préalable à leur financement.

3. Les atouts d'aujourd'hui

3.1 L'évolution du système français d'enseignement technique et professionnel

Les très importantes évolutions du système français, ces dernières années, sont intéressantes à bien des égards pour proposer de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs aux programmes de coopération même

si l'on tient compte de l'importance des moyens financiers (publics ou privés) dont il dispose en France et qui ne se retrouvent pas dans les PED. Elles concernent :

- la conception, l'organisation et les pratiques pédagogiques de la formation initiale :

La formation initiale par alternance sous statut scolaire connaît un important développement, notamment avec les baccalauréats professionnels. Elle coexiste désormais avec des formations par alternance sous statut de travail préparant aux mêmes diplômes (bac pro - DUT – BTS et même diplômes d'ingénieurs) sous différents types de contrats.

En effet, l'apprentissage réformé par la loi de 1987, s'étend aujourd'hui à tous les niveaux de qualification et dans tous les secteurs d'activités industrielles, commerciales et artisanales. Soutenu par les régions, il est de plus en plus reconnu comme une importante filière de formation initiale.

Des progrès ont été réalisés dans la définition des diplômes, dans l'organisation de la validation des acquis professionnels ainsi que dans l'accueil, le bilan des compétences, l'orientation, le suivi des stagiaires, devenus des composantes indispensables pour la réussite des formations. Alternance, individualisation des parcours de formation, tutorat et accompagnement des stagiaires sont des maîtres mots communs à tous ces dispositifs.

- la formation des adultes :

Elle est devenue une réalité incontournable pour les salariés et les entreprises ainsi que pour les chômeurs. Les financements sont assurés par les entreprises (obligation légale) avec l'appui des pouvoirs publics. Les entreprises mutualisent leurs moyens dans le cadre des organismes paritaires de collecte agréés (OPCA). Un important dispositif de formation, dont les méthodes pédagogiques ont évolué avec un recours croissant à l'alternance, soutient cette transformation.

Un réseau important de missions locales pour l'insertion des jeunes, de centres de bilan de compétences et d'ateliers pédagogiques personnalisés a été mis en place, ainsi que des centres d'accueil dans les structures professionnelles et les organismes consulaires. Les acquis de ces structures sont considérables et de réels progrès ont été obtenus dans les méthodes utilisées.

- la décentralisation :

Titulaires depuis 1983 d'une compétence générale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, les conseils régionaux ont vu leur mission renforcée par la loi de décembre 1993. Ils sont, en effet, chargés avec les recteurs, les directeurs régionaux du travail et de la formation professionnelle et les représentants qualifiés des professions d'élaborer les plans régionaux de développement de formation professionnelle des jeunes. Ils peuvent également réaliser des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles. Les évaluations réalisées montrent que les résultats bien qu'inégaux suivant les régions, constituent un vivier d'expériences utiles pour la programmation.

Cette véritable refondation de l'organisation française est à bien des égards originale et novatrice dans le paysage européen. Elle est en grande rupture avec l'ancien modèle exporté en Afrique francophone et permet de renouveler les interventions de la coopération française sur deux plans principaux :

- l'appui à l'apprentissage, secteur jusqu'à présent délaissé, aux côtés des coopérations suisse ou allemande avec lesquelles une concertation est possible sur l'alternance permettant l'amélioration de

.../...

l'apprentissage artisanal ;

- la professionnalisation des ETP, secteur dans lequel elle est depuis longtemps présente et où elle peut apporter, non pas un nouveau modèle, mais une conception multipartenariale permettant une large mobilisation des ressources locales ;

Ce nouveau potentiel de ressources humaines très variées, coutumières de la relation formation/emploi est certainement très compétent pour participer, dans le champ de la coopération à la mise en place de nouveaux systèmes de formation mieux adaptés à l'emploi. Il devrait inciter le ministère de l'éducation nationale et celui délégué à l'enseignement professionnel à s'investir directement davantage dans la coopération avec les pays de la zone de solidarité prioritaire.

3.2 L'action des ONG et des collectivités territoriales

Bien qu'il existe peu d'informations précises sur l'activité de coopération des ONG et des collectivités territoriales en matière de formation professionnelle, une grande part de ces coopérations a un impact sur la formation professionnelle tant des partenaires que des populations.

- La formation professionnelle des partenaires de coopération

Dans le partenariat Nord-Sud, on constate une demande récurrente de "renforcement des capacités" de la part des ONG et des collectivités locales du Sud. Cette demande s'est accrue avec le désengagement de leurs Etats vis-à-vis de nombreux services aux populations. Et ce sont souvent aujourd'hui les agents des ONG et associations locales qui mettent en œuvre ces services aux populations.

Les projets réalisés en partenariat avec les ONG du Nord ont donc pratiquement toujours parmi leurs objectifs celui d'assurer la formation de ces agents. Le même phénomène se passe pour les collectivités locales et la formation des personnels de leurs services. On peut citer l'exemple parmi d'autres de programmes professionnalisants portant sur la formation de sages-femmes, d'agents de santé, d'agents techniques vétérinaires, de cadres de coopératives et groupements de producteurs agricoles, de gestionnaires des organismes de microcrédits...

- La formation professionnelle des populations

L'action de coopération des ONG et des collectivités territoriales françaises vise en priorité les zones et populations marginalisées. Une part majoritaire de leurs financements est dédiée aux investissements sociaux et économiques au sein de laquelle, la part faite à l'accompagnement est croissante. Cet accompagnement concerne dans une bonne mesure la formation professionnelle, et cela d'autant plus que les organisations internationales qui versent près d'un tiers des ressources des ONG françaises, selon le sondage annuel de la Commission coopération développement, exigent un volet important consacré aux savoir-faire, pour favoriser l'appropriation par les populations et la pérennité des actions.

Ainsi de nombreux programmes visant les groupes marginalisés comprennent des actions de formation professionnelle pour les jeunes exclus de l'école et les enfants des rues, et des formations pour les jeunes filles et femmes à des activités génératrices de revenus. Les programmes de développement rural intègrent la formation à la diversification des activités agricoles, la formation des jeunes futurs agriculteurs ou encore l'apprentissage de nouvelles techniques de production.

Les programmes de développement urbains comprennent des apprentissages de services tels que les services de l'eau ou ordures ménagères. Les programmes économiques enfin, incluent la formation des artisans, la formation à la production, gestion ou commercialisation dans les micro et petites entreprises ou encore à la création de ces activités.

Les ONG et les collectivités locales ont acquis une expérience dans leurs interventions multiples qui mérite d'être capitalisée.

Ils sont devenus des interlocuteurs et partenaires indispensables à la définition de nouvelles orientations et des acteurs privilégiés de la mise en œuvre d'actions en particulier auprès des

.../...

populations les plus démunies.

4. Le cas des formations agricoles

Dans le cas de l'enseignement agricole technique et professionnel, des évolutions positives en matière de coopération internationale sont intervenues récemment.

Tout d'abord, la professionnalisation des acteurs s'est accrue grâce à la confirmation de la mission coopération internationale de l'enseignement agricole dans la loi de juillet 1999. Elle s'est traduite en particulier par le rapprochement avec les services du MAE notamment sur le thème de l'ingénierie des dispositifs de formation. Par ailleurs, dans le cadre des actions de coopération, le système de formation s'est rapproché des organisations professionnelles. Celles-ci ont toujours été associées au système éducatif agricole français : stages de formation, stages d'installation des agriculteurs, participations aux jurys d'examen, présence au conseil d'administration des établissements, fréquentes visites. Le rôle joué par AFDI (Agriculteurs Français et Développement International) ainsi que la nécessité, pour un établissement, d'avoir des partenaires professionnels pour bénéficier de certaines subventions (ex : ANDA) pour leurs actions de coopération en sont de bons exemples.

Par ailleurs, s'est développée, par pays d'intervention, une organisation en réseaux thématiques des établissements français et leurs équivalents au Sud, dans le cadre de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture. Certains partenariats impliquant des élèves d'établissements agricoles du Nord et du Sud, pratiquent la réciprocité au niveau de l'échange des élèves et même parfois des formateurs (ceux du Sud venant comme experts et non comme apprenants).

Ces évolutions, difficilement imaginables il y a 10 ans, sont évidemment très positives: résultat d'une grande souplesse opérationnelle, elles permettent la mise en œuvre d'une coopération non modélisée, mais ouverte et diversifiée qui bénéficie de la politique d'ouverture du ministère de l'agriculture vers les organisations professionnelles d'agriculteurs et vers ses réseaux.

5. Les autres coopérations bilatérales

5.1 La coopération suisse, publique et privée

La coopération suisse (direction du développement et de la coopération : DDC) a une politique sectorielle de la formation professionnelle, très clairement exprimée et largement diffusée, s'appuyant principalement sur

le soutien aux organisations professionnelles et la promotion des micro-entreprises du secteur informel et des PME.

L'exemple le plus intéressant est celui de son action au Mali. Après que la coopération publique ait financé pendant plus de dix ans un programme d'appui du BIT au secteur artisanal malien, programme qui a fortement contribué à la naissance de la fédération nationale des artisans maliens (FNAM), l'ONG Swiss Contact, dans le cadre d'un partenariat avec la FNAM, a appuyé un programme de formation pour les apprentis et les artisans fondé sur les principes directeurs suivants :

- Tenir compte d'un apprentissage traditionnel socialement reconnu mais ignoré des politiques éducatives de l'Etat et dont les insuffisances en savoirs théoriques seront précisément l'objet des interventions.
- Centrer la pédagogie sur l'alternance (apprentissage dual) visant à compléter les formations pratiques « sur le tas » dans les entreprises et ne pas se substituer à elles, pour conserver cette connaissance pratique des réalités du monde du travail qui le plus souvent fait défaut aux écoles techniques publiques.
- Définir et gérer les actions avec les associations reconnues d'artisans, garantissant l'adéquation des formations aux besoins de leurs membres, et participant financièrement au coût des formations, celles patrons étant prévue avant celles des apprentis.

- Employer comme formateurs des enseignants des centres publics ou privés d'enseignement technique et professionnel, choisis pour leur compétence et leur capacité à s'adapter à des adultes en activité.
- Viser la pérennisation des actions en œuvrant à la reconnaissance de ces formations par le système éducatif malien, et organiser leur financement régulier par le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), qui dès sa création a pris le relais du financement suisse grâce à un crédit IDA. Les certifications et l'adoption d'une réglementation nationale de l'apprentissage sont actuellement à l'étude.

5.2 La coopération allemande : la GTZ, le service allemand de développement (DED) gérant les volontaires, les fondations (Hanns Seidel, Friedrich Ebert)

A quelques nuances mineures près, les différents organismes de la coopération allemande, publique et privée, poursuivent deux objectifs communs principaux en matière de formation professionnelle :

le soutien aux organisations professionnelles et aux chambres de métiers en aidant à leur structuration et à leur développement par la formation des responsables et la promotion du système dual de formation par l'appui à des centres (au Togo ou Bénin par exemple) ou en finançant des actions locales de formation duale (au Sénégal).

5.3 L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et la Communauté française de Belgique

Elles interviennent actuellement principalement sur la formation des formateurs : elles organisent des sessions consacrées à la mise au point de référentiels de formation à partir des données de l'emploi et à la construction de programmes.

5.4 Les autres coopérations

Certaines coopérations ont pris totalement en charge la création d'établissements spécialisés, leur équipement et la formation de leurs formateurs. C'est le cas au Sénégal de la coopération japonaise pour le Centre de formation professionnelle et technique (CFPT « Sénégal-Japon ») spécialisé en électronique et, très récemment de la coopération indienne pour le Centre d'entrepreneuriat et de développement technique (CEDT dit « G15 ») spécialisé en maintenance industrielle. Les créneaux d'emploi de ces établissements sont bien choisis et le personnel sénégalais, ayant bénéficié de formations de perfectionnement de haut niveau, assure une bonne qualité des formations permettant le placement des formés.

*
* *

Les objectifs et les méthodes des différentes coopérations sont souvent inspirées par les modèles des formations professionnelles des pays coopérants. A l'heure de l'émergence de politiques nationales porteuses de futurs modèles nationaux, il importe plus que jamais, de veiller à la cohérence générale des systèmes qui se mettent en place.

Les différentes coopérations bilatérales commencent à mieux se connaître et à se reconnaître dans leurs différences. D'une pratique de juxtaposition de solutions partielles, elles devraient passer à une pratique de complémentarité. Les différents acteurs doivent avoir le souci d'une concertation régulière permettant de conjuguer les différentes actions dans le cadre des programmes nationaux.

6. Les organisations internationales et la coopération multilatérale

6.1 La Banque Mondiale

Elle centre ses interventions sur quatre axes principaux :

- la définition de politiques prévisionnelles à moyen terme par le soutien aux programmes décennaux d'éducation et de formation (PDEF)
- l'appui à la mise en place de fonds de financement de la formation continue (sur crédit IDA pour le démarrage) mobilisant les participations privées des entreprises,
- la consolidation des systèmes de formation professionnelle et technique,
- l'amélioration des connaissances sur l'emploi par la création d' « observatoires de l'emploi et de la formation ».

Malgré la tendance toujours réelle de la Banque Mondiale à faire confiance au libre jeu du marché de la formation, et celle de la coopération française à être plus soucieuse de sa régulation, la complémentarité de leurs interventions est bénéfique et doit continuer à être recherchée. Un bon exemple est fourni par le Mali où un crédit de la Banque Mondiale alimente un fonds performant de financement de la formation professionnelle (FAFPA) grâce auquel les Unités de formation et d'appui aux entreprises (UFAE) mises simultanément en place avec l'appui de la coopération française ont pu développer un large programme de formation continue avec les moyens humains et matériels de la formation initiale publique, en concurrence avec les formations privées.

Les observatoires de l'emploi et de la formation mis en place ces dernières années par la Banque Mondiale avec le BIT, ont encore à faire leurs preuves (à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Bénin). Organismes nationaux, ils ont un fonctionnement encore trop administratif pour fournir aux centres de formation des indications fines sur le marché du travail.

En revanche, les fonds de financement mis en place dans les mêmes pays participent d'une volonté nationale de financement de la formation professionnelle par le secteur privé des entreprises, condition première d'un développement et d'une pérennité, et sont appelés à se multiplier. Les coopérations bilatérales publiques ou associatives ont tout intérêt à travailler en relation avec eux.

Enfin l'appui à la mise au point de programmes décennaux d'éducation et de formation, même s'il est trop tôt pour juger de leur fiabilité, aide les pays à se doter d'outils de pilotage des systèmes permettant de juger les politiques sur leurs intentions mais aussi sur leurs performances.

6.2 La Commission européenne

Les projets financés par la Commission concernent essentiellement l'assistance technique à des formations pour l'emploi. La procédure d'élaboration comporte trois étapes : ils doivent d'abord être proposés par les pays dans des documents de stratégie à moyen terme concernant le domaine d'intervention ; ensuite après acceptation du premier un document situe l'action à plus court terme pour le secteur précis d'intervention ; enfin les projets eux-mêmes sont mis au point sur place par des experts de la Commission ou des experts nationaux. Ainsi par exemple, le projet Nigetec propose depuis cinq ans, des formations continues aux artisans des principales villes du pays.

Au Sénégal : la création de six centres régionaux de formation professionnelle (CRFP) permet de proposer depuis un dizaine d'années, des formations initiales de niveau CAP. A la différence de la coopération française qui vise à faire évoluer le système public existant, ce projet a créé des établissements de gestion globalement indépendants à l'intérieur de la formation professionnelle du pays et qui sont restés, de ce fait, à l'extérieur du champ d'action de la coopération française.

D'une façon générale les projets financés par la Commission européenne sont peu coordonnés avec ceux d'autres bailleurs. La longueur des procédures ne devrait pas empêcher une plus grande concertation souhaitable avec la coopération française lorsqu'elle intervient sur les mêmes domaines.

6.3 Le Bureau international du travail (BIT)

Le BIT a monté dans les années 80, d'importants projets d'appui aux artisans dans plusieurs pays, plus particulièrement au Mali et au Bénin. Mettant à disposition des artisans de nombreux services, ces projets les obligeaient à se regrouper pour en profiter. Ils ont contribué à l'émergence des actuelles organisations professionnelles nationales d'artisans de ces pays. Le BIT a également contribué à la création de centres de formation continue (à Cotonou au Bénin) ou initiale par alternance (à Dakar au Sénégal) ; ces centres ont des statuts qui leur assurent une autonomie de gestion, leur conseil d'administration assurant une gestion paritaire avec des représentants des entrepreneurs et des salariés ; enfin, ils réussissent à s'autofinancer de façon importante.

A bien des égards, le Centre national de qualification professionnelle (CNQP) de Dakar préfigure le type d'établissement dont le Sénégal a besoin.

Ce type d'interventions de terrain a pris fin vers le début des années 90, le BIT étant revenu à des activités plus proches de son champ d'action habituel et de sa vocation statutaire. Il met l'accent aujourd'hui, dans le domaine de la formation, sur les définitions de politiques institutionnelles et sur les observatoires de l'emploi et de la formation avec la Banque Mondiale.

6.4 L'Unesco

Les recommandations du deuxième congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, qui s'est tenu à Séoul (26-30 avril 1999) forment la base d'un programme international de l'UNESCO, lancé en novembre 1999 et visant à renforcer l'ETP en tant que composante intégrale de l'apprentissage tout au long de la vie, à l'orienter vers le développement durable et à l'assurer pour tous. Ces objectifs supposent une amélioration de la capacité décisionnelle des Etats membres et un renforcement de la coopération internationale.

Ils impliquent de nouveaux partenariats de l'Etat, des employeurs, des professions, des entreprises, des syndicats et de la société, afin de créer un cadre législatif pour des stratégies nationales cohérentes mettant l'accent sur l'apprentissage. Le financement de l'ETP doit être partagé entre l'Etat, les entreprises, la communauté et l'apprenant. L'Etat doit conserver son rôle moteur dans la définition des orientations, la coordination, le financement et l'établissement de normes afin de mettre en place l'ETP tout au long de la vie.

6.5 La conférence des ministres de l'éducation des pays francophones (Confemen)

Les conclusions de la 49^{ème} session de la CONFEMEN, tenue à Bamako en mai 1998 et le document de réflexion et d'orientation rédigé à Dakar en 1999 développent les principes directeurs d'une « refondation » des FPT, autour de trois grands axes : sa reconnaissance comme secteur spécifique des systèmes de formation, ouvert sur le monde du travail, articulé avec les réalités socioéconomiques locales, et son optimisation par l'adaptation des structures permettant une souplesse opérationnelle.

Pour les actions de coopération bilatérale et multilatérale il s'agit, « en appui aux efforts entrepris au niveau national et régional » de soutenir les capacités d'observation et de diagnostic sur l'évolution des emplois, de développer des mécanismes de concertation, de coopération et d'échanges d'information, de favoriser l'échange d'expertises (formation, référentiels de qualification, boîtes à outils), d'appuyer les stratégies nationales et régionales par des mises en réseaux multiformes (ingénierie de la formation), de créer et renforcer les mécanismes de coordination des aides bilatérales et multilatérales pour une définition concertée des objectifs et une harmonisation des procédures, de stimuler le développement de la FPT des personnes œuvrant au niveau du secteur informel (en favorisant l'émergence d'associations socioprofessionnelles, mettant en place en partenariat des fonds de garantie, permettant aux artisans de s'équiper, des fonds de suivi pour encourager les petits projets, et une formation qui puisse déboucher sur la création d'entreprises), de promouvoir une « culture entrepreneuriale » dans la formation, facilitant les échanges entre pays (nord-sud et sud-sud), de mettre en synergie les programmes des opérateurs de la francophonie (développement d'une base de savoirs francophones, regroupement de données, utilisation de supports de diffusion).

L'agence de la Francophonie soutient un groupe de travail regroupant des responsables des formations techniques et professionnelles de huit pays visant à la concrétisation des conclusions des assises de Bamako.

6.6 Des stratégies communes

Au niveau des organisations multilatérales, la FPT apparaît comme un secteur déterminant, avec des objectifs et des cadres d'action spécifiques. Mais alors que les objectifs et recommandations de la Confemen se veulent pragmatiques, concrets et précis, ceux de l'UNESCO sont plus déclaratifs sur un plan plus global et universaliste, prenant en considération l'ensemble de l'humanité.

Néanmoins, les stratégies demeurent globalement similaires. Les deux organisations s'accordent pour reconnaître la nécessité d'un partenariat à la fois national : au niveau de la définition des normes et du financement, entre Etat, société civile, professions, entreprises, et international au niveau de la concertation, la coordination et l'échange d'informations entre les Etats et les ONG.

La même insistance est mise sur la place spécifique de l'ETP s'appuyant sur l'éducation de base, et s'insérant dans les réalités du monde du travail notamment par l'apprentissage, tout en réparant les inégalités par l'équité d'accès (groupes défavorisés, femmes). Enfin, les modalités de mise en œuvre doivent s'accompagner d'une panoplie d'outils d'analyse, de réflexion et d'évaluation.

Mais le décalage est grand entre ces orientations des organisations internationales approuvées par les Etats membres et le passage à l'acte : les réformes profondes qu'elles préconisent ont rarement trouvé des responsables politiques décidés à affronter les inerties des administrations dont ils ont la charge.

III Les défis à relever

1. Promouvoir une démarche globale

Pour servir le développement économique et social, la formation professionnelle doit d'abord être investie d'une mission globale d'éducation et de formation.

Il est difficile, en effet, de subordonner le développement de programmes de formation professionnelle à l'acquisition préalable des pré-requis éducatifs nécessaires, là où l'éducation de base est encore une denrée rare et où les générations plus âgées sont largement analphabètes - sauf à les écarter du champ d'intervention de la formation professionnelle :

Les pédagogues reconnaissent l'apport que peuvent présenter des apprentissages technologiques et professionnels à l'acquisition de savoirs généraux ; nombreux sont les exemples de programmes de formation où les apprentissages de la lecture, de l'écriture et autres savoirs de base se sont faits par le biais et à partir d'activités professionnelles ou sociales. Ce constat n'occulte pas pour autant l'intérêt de l'amélioration du niveau de formation générale préalable à l'apprentissage des métiers.

Pour que la notion d'enseignement "tout au long de la vie" ait un sens, il est nécessaire que la FP, dans la formation initiale aussi bien que continue, fournisse les instruments et l'ensemble des savoirs liés aux savoir faire, qui permettent les acquisitions ultérieures de nouvelles compétences. Ses activités s'inscrivant aussi bien dans le secteur formel/moderne que dans le secteur artisanal/traditionnel.

Dès lors qu'est reconnu le rôle central de la FP dans le développement économique et social, elle a vocation à s'adresser, indistinctement, à tous les publics jeunes et adultes. Et à la diversité des publics potentiels répond la nécessité d'interlocuteurs multiples. Au-delà de l'élaboration des liens indispensables avec les organisations professionnelles d'employeurs, de salariés, c'est la référence à la multiplicité des interlocuteurs publics, autorités administratives, tutelles ministérielles ou administrations territoriales qui semble s'imposer.

A la différence de l'enseignement secondaire technique qui, fait partie intégrante du système éducatif formel, et privilégie de ce fait les relations avec sa seule autorité de tutelle, le ministère de l'éducation

nationale, la formation professionnelle doit jouir d'une plus grande autonomie.

2. Calibrer et professionnaliser les formations de la FPT

Il n'y a pas, le plus souvent dans les établissements publics de maîtrise des flux : en l'absence de relations régulières avec les entreprises et donc de données sur l'emploi, il est difficile aux centres de formation de résister à une demande sociale toujours forte des familles . Les effectifs de jeunes en formation dépassent souvent les possibilités d'embauche ; cela concerne essentiellement les formations aux niveaux intermédiaire et supérieur. On voit dans certains pays comme le Sénégal, ces formations se dupliquer, sous forme payante au sein des établissements publics.

Si ces nouvelles formations complètent les budgets trop faibles des établissements et procurent des ressources complémentaires aux enseignants, il reste à les apprécier dans une perspective de maîtrise des flux, aujourd'hui impossible, faute d'outils de suivi de l'insertion des formés.

Il apparaît clairement que les plus bas niveaux de qualification n'ont pas toujours la place qu'ils méritent dans les dispositifs, en particulier ceux correspondant aux formations par apprentissage. Une part trop importante de l'offre de formation (sur le plan des effectifs et sur celui du financement), est trop souvent consacrée aux formations générales secondaires et supérieures, alors que la part, correspondant à des niveaux plus bas de formation professionnelle aux débouchés mieux assurés, est insuffisante.

L'appui de la coopération française à la mise en place d'un cursus de formation à l'ingénierie de formation au CESAG de Dakar constitue une initiative intéressante d'adéquation de la formation à l'emploi.

3. Améliorer l'apprentissage traditionnel

Comment compléter pour des populations nombreuses de jeunes apprentis dont le taux d'illettrisme ou d'illettrisme est élevé un savoir faire acquis empiriquement sur le tas et qui ne leur permet pas de participer au développement et à la modernisation des entreprises dans lesquelles ils se forment en travaillant ?

Des premières réponses à cette question ont été apportées grâce à l'appui dans certains pays (Mali, Togo, Bénin par exemple) des coopérations suisse et allemande ou de l'Union Européenne (Niger, Sénégal). Elles ont dû pour la plupart prendre appui sur des centres de formations existants pour en utiliser les formateurs ou en créer de nouveaux pour pouvoir organiser l'alternance des formations « théoriques » avec l'apprentissage des savoirs faire dans les ateliers.

L'extension nécessaire de cette alternance et sa pérennité impliquent déjà dans certains pays (le Togo) une participation officielle des centres publics de FPT. On y pense dans d'autres pays. Ainsi le Bénin entrouvre les portes de son lycée technique de Cotonou à quelques apprentis et même à quelques déscolarisés.

4. Mobiliser l'école de base pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

Comment ne pas complètement abandonner les jeunes à la fin de leur scolarité dans l'éducation de base et faire participer celle-ci à une formation pré professionnelle ?

De nombreux Etats africains sont sensibilisés à cette question par l'importance des effectifs d'élèves qui quittent l'école primaire sans accéder au secondaire ; 80 % en moyenne des élèves scolarisés en primaire sont dans ce cas. Ils constituent une main d'œuvre sans qualification professionnelle qui va le plus souvent chercher à s'employer dans le monde agricole, ou dans le secteur informel.

Des programmes de sensibilisation à l'environnement professionnel sont mis en place dans certains pays (Sénégal) à la fin de l'école primaire pour préparer à l'insertion professionnelle. L'initiation à des activités agricoles et artisanales est organisée avec la participation d'agriculteurs et d'artisans mais

leur développement se heurte à la disponibilité des uns et des autres et à leur rémunération. Toutes ces initiatives devraient être encouragées pour que l'acquisition des habiletés manuelles et des savoirs techniques fasse réellement partie de la refondation de l'école de base préconisée par les organisations internationales.

L'école élémentaire pourrait également servir de centre de ressources pour les jeunes en formation d'apprenti. Quand le jeune apprenti est récemment sorti du système scolaire ou quand il est jeune non scolarisé, il faut mettre en place ou asseoir les apprentissages élémentaires de lecture, écriture et calcul. L'école élémentaire est un lieu privilégié pour organiser ces compléments de formation et pour installer la continuité et la consolidation des apprentissages.

IV Conclusion

La définition d'une politique sectorielle renouvelant les objectifs et élargissant la palette des réponses françaises à l'articulation formation/emploi pour les pays de la ZSP nécessite de réunir certaines conditions au niveau des Etats et devrait être fondée sur les recommandations suivantes.

Conditions à réunir au niveau des Etats

- **La création de cadres de concertation**

L'élaboration d'une politique de coopération en matière de formation professionnelle nécessite au niveau français une large confrontation de toutes les composantes de cette coopération : les ministères concernés et les acteurs publics et privés (régionaux, consulaires, professionnels et associatifs) qui ne doivent pas être cantonnés dans un simple rôle de prestataires de services. Ce dialogue nécessite un cadre structuré de concertation/coordination, permettant de clarifier les objectifs sociaux et économiques d'une telle politique et d'élaborer une stratégie opérationnelle plus conforme aux besoins des populations et des économies. Il permettra une mobilisation plus grande et mieux ciblée de nos ressources.

Il en est de même dans les pays récipiendaires de notre aide. Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades doivent susciter, en accord avec les pouvoirs publics locaux, de larges concertations avec les acteurs économiques tant du secteur formel que du secteur informel, les opérateurs de la formation, la société civile, les partenaires du développement, et les responsables des autres coopérations bilatérales et multilatérales. Elles sont indispensables à la formulation de demandes adaptées de coopération dans un domaine où les solutions pertinentes sont le plus souvent multipartenariales. Ces concertations pourront également contribuer à proposer de nouvelles orientations pour les dépenses relevant des fonds sociaux de développement (FSD) et pour la mise en œuvre des contrats de désendettement-développement.

Le réajustement des politiques menées devra se faire par des évaluations régulières des actions en cours qu'elles soient conçues dans une approche sectorielle ou par projet.

- **Le renforcement des capacités des institutions publiques**

Le bon niveau de décision, d'intervention et de partenariat pour la formation professionnelle est le plus souvent le niveau régional. Cependant, la décentralisation est encore jeune et balbutiante dans de nombreux pays. Les collectivités territoriales sont sans réel pouvoir de décision et d'intervention en l'absence de fiscalité locale et de dotations de fonctionnement en provenance des budgets nationaux. Les Etats sont donc amenés, pour un certain nombre d'années encore, à jouer un rôle majeur dans le pilotage d'une politique sectorielle de formation professionnelle que la coopération française doit appuyer par une assistance technique appropriée.

Une véritable politique sectorielle ne peut se faire sans une impulsion forte et un pilotage déterminé des Etats. Il revient à ces derniers de mettre en place la réglementation permettant la réforme des systèmes d'enseignement technique et professionnel, et les dispositifs fiscaux susceptibles de doter la formation professionnelle des moyens financiers dont elle a besoin.

Mais la mobilisation du secteur privé et des partenaires sociaux est à terme indispensable. La formation professionnelle nécessite en effet une implication et une dynamique multipartenariales des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques. L'émergence et la participation d'acteurs représentatifs de la société civile doivent être encouragées dans cette perspective.

Recommandations

1. Améliorer l'efficacité de l'offre de formation

L'effort doit tout d'abord porter sur l'ouverture des établissements de formation vers les entreprises et le monde du travail afin de mieux répondre aux besoins du marché et d'assumer progressivement l'aide à l'insertion professionnelle des formés.

Malgré les intentions très souvent affichées, l'ouverture et le dialogue avec les partenaires professionnels avancent peu dans le cadre juridique actuel des centres publics d'enseignement technique professionnel dans les pays objet de notre coopération, qui disposent de peu d'autonomie administrative et financière par rapport à leurs administrations de tutelle pour établir à leur niveau la relation formation/emploi. Pour avancer vers cette autonomie, la coopération française doit favoriser :

- l'implication des partenaires sociaux locaux dans l'élaboration des contenus des formations dans la gestion des établissements,
- l'autonomie financière permettant de gérer les ressources générées par des activités nouvelles,
- et la possibilité, contrôlée par un dispositif central compétent, d'expérimenter l'ouverture de nouvelles formations initiales, l'accueil de nouveaux publics notamment d'adultes en formation continue, et l'organisation de l'alternance écoles/entreprises en fonction des possibilités locales.

Au plan pédagogique, les formations par alternance doivent être développées. Elles constituent une réponse formative concrète à une relation étroite entre l'école et l'entreprise, aux conséquences favorables en matière de professionnalisation et d'insertion des formés. L'expérience des centres d'enseignement technique et de formation professionnelle du Togo pratiquant la double alternance, celle des élèves vers les entreprises et celle des apprentis vers les centres de formation, confirme l'intérêt et la viabilité d'un tel dispositif qui pourrait être mis en place dans d'autres pays.

Une offre de formation continue peut également être proposée aux travailleurs dans le cadre de dispositifs souples, proches des lieux de travail, par l'intermédiaire de projets associatifs non formels ou par des formations internes aux organisations professionnelles.

2. Renforcer les organisations professionnelles

Les formations doivent être mieux calibrées par rapport à l'emploi en se fondant sur la demande.

Le rôle des organisations professionnelles est donc indispensable pour identifier les besoins en formation auxquels les moyens de la formation professionnelle et technique permettent de répondre. C'est avec elles que les formations peuvent être actualisées, calibrées et élaborées pour offrir un maximum de chances d'embauche aux formés, que des solutions aux besoins spécifiques des branches professionnelles peuvent être trouvées, par l'offre de nouvelles formations par les centres, ou par l'ouverture de formations internes dans les entreprises de ces branches. Elles sont également les partenaires de toute formation continue nécessaire au perfectionnement des salariés et des patrons.

Certaines coopérations bilatérales contribuent déjà au renforcement des organisations professionnelles. Mais celles-ci ne disposant pas de compétences pour recenser et exprimer leurs besoins et pour bâtir eux-mêmes les réponses formatives, une formation à l'ingénierie de formation doit leur être apportée.

L'intervention française, gagnerait à être concentrée sur des branches ou des secteurs professionnels en nombre limité et bien identifiés. Des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles concernées et les représentants de l'Etat partenaires sont une formule intéressante. La coopération française pourra y associer les branches professionnelles françaises correspondantes et différents acteurs de la coopération décentralisée.

3. Améliorer les apprentissages traditionnels

L'importance des micro-entreprises artisanales du secteur informel, tant pour les possibilités d'insertion qu'elles offrent aux jeunes que pour leur part déterminante dans le produit intérieur brut des pays, a longtemps été sous-estimée. L'apprentissage dans les ateliers, qui concerne aussi bien les apprentis, les compagnons que les patrons, est un atout central pour le développement et la modernisation de ce secteur alors qu'il ne bénéficie d'aucun appui des systèmes publics de formation dans la plupart des pays. Son amélioration constitue donc un enjeu important.

Il s'agit d'offrir à ces apprentis des compléments de formation portant sur des savoirs théoriques étroitement associés aux savoir-faire acquis auprès de leurs patrons, des compléments de culture générale ou une alphabétisation pour ceux qui n'ont jamais ou peu été scolarisés au préalable. Ces formations relèvent à la fois de la formation continue, puisque les apprentis sont en situation de travail, mais aussi de la formation initiale, car il est souvent nécessaire de les reprendre depuis le début. Des formations spécifiques doivent être élaborées et dispensées en alternance dans les centres de formation en favorisant autant que possible la délivrance de diplômes.

Les organisations en charge de l'éducation de base formelle et non formelle doivent également s'intéresser aux besoins en alphabétisation et éducation de ce public d'apprentis et trouver des réponses au souci d'aide à l'insertion des jeunes qui ne poursuivront pas d'étude dans le secondaire. Elles doivent intégrer dans ses contenus des éléments pré-professionnels aidant les jeunes à mieux connaître et comprendre leur environnement social et économique.

La coopération française peut jouer un rôle d'appui important dans cette politique d'ouverture de l'ensemble des structures du système éducatif à l'apprentissage. Il s'agit d'aider à la conception et à la promotion de dispositifs expérimentaux souples et diversifiés inscrits dans une politique nationale permettant d'assurer leur mise en cohérence et, à partir de l'expérience, de construire une méthodologie répliquable pour leur démultiplication.

L'amélioration de l'apprentissage implique aussi l'organisation d'un cadre réglementaire protégeant les apprentis : limitation du nombre des apprentis dans les ateliers, contractualisation de la relation patron/apprenti (contrat d'apprentissage), détermination de l'âge des apprentis bénéficiant des formations alternées, et protection sociale. L'expertise française peut utilement contribuer à la définition et à l'élaboration d'un tel dispositif réglementaire.

4. Développer les partenariats Nord-Sud directs entre services et centres de formation

Dans le cadre des orientations nationales et des programmes de coopération, des relations directes entre établissements de formation professionnelle du Nord et du Sud doivent être encouragées et organisées à trois niveaux distincts et complémentaires pour développer les échanges d'expérience, enrichir les pratiques pédagogiques et créer des pôles de compétences au Sud.

- Celui des enseignants, pour mieux mobiliser les ressources techniques et pédagogiques sur la base d'une expression concrète des besoins des centres et trouver des solutions dynamisées par la solidarité directe ainsi développée.
- Celui des élèves, permettant aux jeunes du Nord et du Sud de s'initier aux divers modes de développement et à la solidarité.
- Celui des responsables administratifs des centres, garantissant les engagements réciproques, en particulier pour la pérennisation des innovations sur le plan des formations dispensées.

Le programme de "partenariat éducatif Nord-Sud", dont une évaluation vient d'être menée par le ministère des affaires étrangères, pourrait être relancé dans cette optique à partir des projets élaborés dans les établissements relevant de l'enseignement professionnel.

5. Organiser et pérenniser les financements

La formation professionnelle est très coûteuse. Or, les Etats de la ZSP contribuent insuffisamment aux budgets de fonctionnement des centres de formation professionnelle, d'autant plus que dans de nombreux pays la recette fiscale de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises est détournée de sa vocation. Cette pénurie endémique pénalise les innovations et leur développement, compromet leur pérennisation.

Un complément de ressources budgétaires peut tout d'abord être apporté aux centres de formation en les dotant d'équipements qui font défaut aux petites entreprises de la région, et dont ils pourront louer les services contre rétribution (cette initiative a été expérimentée avec succès récemment par la coopération française dans deux centres Togolais). Cette initiative peut être étendue et intéresser de nombreux établissements.

La création dans certains pays de fonds de financement de la formation professionnelle constitue une grande avancée et traduit un réel engagement des Etats qui les ont créés. Ces fonds, gérés paritairement avec les partenaires sociaux, visent à doter les Etats d'un organisme collectant les contributions des entreprises, et qui peut également gérer, dans le cadre d'une politique nationale, les dotations de coopérations bilatérales intervenant précédemment en ordre dispersé. Ce dispositif mérite d'être étendu à d'autres Etats avec un appui en ingénierie de gestion et de formation de la coopération française en accompagnement des prêts de la Banque Mondiale lors du démarrage de ces fonds.

6. Profiter des contrats de désendettement/développement

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, de vastes programmes de formation professionnelle pour des publics de jeunes qui n'ont jusqu'à présent profité d'aucune assistance leur permettant d'améliorer leurs chances d'insertion socioprofessionnelle, doivent être envisagés.

Les allègements de dette convenus dans le cadre de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés et des contrats de désendettement/développement et leur affectation prioritaire aux secteurs sociaux, devraient permettre de financer dans les années à venir de tels programmes.

ANNEXE 1

COMMENT DEVELOPPER LES PRATIQUES DE L'ALTERNANCE

La rénovation de l'enseignement technique et professionnel en Afrique se révèle difficile en grande partie à cause de la distance qui existe entre des formations inspirées par des traditions européennes et les logiques des entreprises africaines, au demeurant très variées. Le développement des pratiques de formation en alternance doit permettre de réduire les distances culturelles qui peuvent aboutir à une non fonctionnalité des formations.

La majorité des pays d'Afrique est sensibilisée depuis de longues années aux questions de l'alternance, notamment grâce à l'action persévérante de certaines ONG allemandes cherchant à implanter avec plus ou moins de succès le système dual. D'autres expériences (Maisons Familiales Rurales, alternance sous statut scolaire...) ont un ancrage limité. Dans tous les cas, le simple transfert d'une méthode sans reconstruction dans le pays entraîne des crises d'adaptation souvent mortelles pour les projets.

L'analyse des dimensions culturelles d'une pédagogie qui se nourrit des rapports sociaux en perpétuelle construction doit conduire à déplacer la formation des formateurs dans le contexte concret de la mise en œuvre des formations. Et les centaines d'africains qui ont découvert l'alternance en Europe doivent la repenser dans leur pays dans une démarche de construction de formations en partenariat.

Le développement des formations en alternance en Afrique doit s'inscrire dans un cadre contractuel qui garantit sa cohérence et sa durée. Au départ le soutien à l'alternance pourrait être un volet du contrat d'objectifs qui est négocié entre le pays concerné et un ensemble d'acteurs associés au projet. Le cadre de la coopération décentralisée permet de rassembler collectivités territoriales, représentants de branches professionnelles, établissements de formation tels les lycées techniques et professionnels, des CFA, l'AFPA... qui présentent un savoir expert pouvant s'adapter à des situations nouvelles, des capacités de soutien , de suivi et d'accueil...

Le développement des pratiques de l'alternance nécessite la formation sur le terrain des responsables et animateurs. En effet, l'alternance ne relève pas du simple transfert de pratiques européennes (allemandes ou françaises), mais de réflexions communes pour mettre en œuvre les solutions adaptées aux savoirs, techniques et culture de chaque pays.

Trois éléments semblent décisifs pour que l'enracinement soit réel et durable.

D'abord un plan pluriannuel de 3 à 5 ans, engageant les partenaires afin qu'un certain nombre de secteurs témoins fassent l'objet d'un accompagnement et que les nouvelles règles soient admises et prouvent leurs avantages (tutorat, articulation des temps de formation, équipements adaptés, certification...)

Ensuite, pour mieux former les jeunes, un effort important doit être consacré à la formation des adultes qui accueillent ces jeunes. Les maîtres d'apprentissage, les tuteurs sont généralement demandeurs de ces soutiens qui leurs permettent de progresser dans la maîtrise de leurs métiers et de sa transmission.

Enfin, la concertation et la conciliation fondent la réussite. Le partenariat est toujours négocié et doit s'inscrire dans des relations équilibrées entre partenaires. Le secteur dit informel, est toujours structuré par la vie associative qui est le ciment des solidarités. Les organisateurs des formations en alternance doivent être immergés dans ces situations de terrain pour réussir. Les apports de la coopération doivent s'inscrire dans différentes formes de tutorat pour être efficaces et acceptés.

ANNEXE 2

PASSER DU SOUTIEN AUX INSTITUTIONS A LA PROMOTION CIBLEE DES FILIERES

La coopération française, toujours très présente aujourd'hui dans le champ de la formation professionnelle et technologique, se caractérise par son soutien à des programmes multi-directionnels et par son appui aux institutions. Cette politique « tous azimuts » ne semble plus tenable au moins pour trois raisons.

- La forte demande sociale a conduit les Etats à développer de façon inconsidérée le réseau des établissements professionnels. Le fonctionnement de ces établissements représente une charge financière que la France partage avec de plus en plus de difficultés.
- D'autre part, l'aide de la France dans le secteur de la formation professionnelle ne bénéficie pas, du fait de son caractère trop général, de l'impact médiatique qu'elle mériterait.
- Enfin la spécificité des technologies, des organisations et des stratégies des différentes branches professionnelles rendent nécessaire une individualisation des réponses et des politiques de la part des différents partenaires et en particulier de la coopération française.

La promotion ciblée de filières professionnelles pourrait s'appuyer sur de véritables contrats d'objectifs négociés entre une branche professionnelle et l'Etat dans lesquels la coopération française occuperait un rôle de partenaire financier et de conseil.

Dans les négociations et dans la mise en œuvre de ces contrats, la partie française pourrait s'appuyer sur l'expertise des branches professionnelles françaises et sur les ministères développant déjà un savoir faire dans les filières considérées. Ce passage d'une politique institutionnelle à une politique de branche éviterait la dispersion des moyens, la concurrence stérile en particulier avec nos partenaires européens et rendrait plus visible notre participation au développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

L'engagement plus ciblé de la coopération française en faveur d'une ou de plusieurs branches pourrait également donner un nouvel essor à la coopération décentralisée.

Les contrats d'objectifs pourraient intégrer des problématiques telles que : l'analyse des besoins, la carte des formations, les équipements, la réalisation de programmes de formation, la formation des professeurs et des tuteurs, l'information des jeunes... pour une branche professionnelle donnée.